

DEPARTEMENT DE LA
GUADELOUPEDES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	25

Séance du 29 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le jeudi vingt-neuf septembre, le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ephrem GLORIEUX, 1^{er} adjoint.

Présents :

M. Ephrem GLORIEUX ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M Lucien BEAUZOR, M. Rodrigue MOULIN ; Mme Gladys BURAT ; M Jean-Louis SAINSILY, adjoints au maire.

Mme Anny GENIPA ; M. Yvon COMBES ; Mme Sylviane FONDS ; M. Saturnin FRANCILLONNE ; M. Christian CITADELLE ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Patricia VINGADASSALON ; M. Martelin RATTIER ; M. Arthur MARICEL ; M Didier MARICEL ; Mme Cindy ARNASSALON ; Mme Annick ABELA ; Mme Francia ROSAMONT ; M. Patrick AJAS ; M. Bruno REMI ; M. Benjamin GRACCHUS ; Mme Edwige BEMATOL ; Mme Nicole RAMASSAMY ;
Conseillers Municipaux.

Représentés :

Mme Christiane TREIL-ALBON par M. Jean-Louis SAINSILY
Mme Sonia MERCADIER par M. Ephrem GLORIEUX

Absents : M. Jocelyn SAPOTILLE ; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET
Mme Jacqueline BELFORT ; Mme Sylvie DAGONIA ; Mme Clara RIGAH
Mme Karine GATIBELZA.

Date de la convocation**23 septembre 2022****Date d'affichage de la délibération**

Adoptée par 21 voix pour 4 abstentions (M Patrick AJAS ; M. Benjamin GRACCHUS ; Francia ROSAMONT ; Madame Edwige

DELIBERATION N°2022/09/94**ADOPTION DES TARIFS DU TENNIS MUNICIPAL DE LAMENTIN**

Depuis le 2 septembre 2022, la commune de Lamentin a officiellement récupéré la gestion des cours de tennis dispensés jusqu'ici par les associations Tennis club lamentinois qui bénéficiait d'une mise à

disposition des courts et du Club house et Stade lamentinois qui bénéficiait de la mise à disposition du court N°3.

Ces conventions de mise à disposition devenues caduques n'ont pas été renouvelées.

Depuis, les licenciés et nouveaux membres souhaitant s'inscrire peuvent ainsi se rapprocher du Pôle sport et du service gestion des infrastructures qui assure une permanence chaque semaine au Club House pour recevoir les inscriptions via la régie des sports. Une inscription par mail est également effective.

Les tarifs des droits d'inscriptions proposés se déclinent ainsi et ne diffèrent pas de ceux appliqués jusqu'alors. Le paiement pourra intervenir de manière trimestrielle selon les modes de paiements disponibles à la régie des sports.

La ville souscrita aux différents dispositifs d'aides sociales existants (coupon sport/ Pass'sport...) pour l'adhésion des bénéficiaires.

Groupe	Formule	Tarifs
Baby-Tennis De 3 à 5 ans	1 fois 1h/semaine	202€/an (dont 17€ Licence FFT)
Initiation A partir de 6 ans	1 fois 1h/semaine	202€/an (dont 17€ Licence FFT)
	2 fois 1h/semaine	302€/an (dont 17€ Licence FFT)
Perfectionnement A partir de 8 ans et en fonction du niveau	1 fois 1h30/semaine	375€/an (dont 25€ Licence FFT)
	2 fois 1h30/ semaine	525€/an (dont 25€ Licence FFT)
Cours adultes	1 fois 1h30/semaine	375€/an (dont 25€ Licence FFT)
	2 fois 1h30/ semaine	525€/an (dont 25€ Licence FFT)
Cours adultes Sport-Santé-Sénior	1 fois 1h30+ 1 cours particulier/semaine	650€/an (dont 35€ Licence FFT)

	1 fois 1h30/semaine	60€/an
Cours individuel	1h	30€/heure

Joueurs libres hors cours dirigés	Tarifs
Joueur libre	120€/an (dont 35€ Licence FFT)
Etudiants	70€/an (dont 35€ Licence FFT)

Le conseil Municipal

Considérant Le développement de la politique sportive sur le territoire,

Considérant, l'opportunité d'offrir des tarifs adaptés aux administrés,

Considérant, la volonté de la commune de développer l'activité Tennis sur son territoire en investissant dans son infrastructure existante,

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1- D'approuver les tarifs des droits d'inscriptions aux cours de tennis suivants :

Groupe	Formule	Tarifs
Baby-Tennis De 3 à 5 ans	1 fois 1h/semaine	202€/an (dont 17€ Licence FFT)
Initiation A partir de 6 ans	1 fois 1h/semaine	202€/an (dont 17€ Licence FFT)
	2 fois 1h/semaine	302€/an (dont 17€ Licence FFT)
Perfectionnement A partir de 8 ans et en fonction du niveau	1 fois 1h30/semaine	375€/an (dont 25€ Licence FFT)
	2 fois 1h30/ semaine	525€/an (dont 25€ Licence FFT)
Cours adultes	1 fois 1h30/semaine	375€/an (dont 25€ Licence FFT)
	2 fois 1h30/ semaine	525€/an (dont 25€ Licence FFT)
Cours adultes Sport-Santé-Sénior	1 fois 1h30+ 1 cours particulier/semaine	650€/an (dont 35€ Licence FFT)
	1 fois 1h30/semaine	60€/an
Cours individuel	1h	30€/heure

Joueurs libres hors cours dirigés	Tarifs
Joueur libre	120€/an (dont 35€ Licence FFT)
Etudiants	70€/an (dont 35€ Licence FFT)

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adoptée par 21 voix pour 4 abstentions (M Patrick AJAS ; M. Benjamin GRACCHUS ; Francia ROSAMONT ; Madame Edwige BEMATOL)

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Président



Ephrème GLORIEUX